

## APPEL D'OFFRE

### COMPOSITION D'UNE ŒUVRE

L'Institut Français d'Art Choral et la Maîtrise des Bouches du Rhône lancent un appel d'offre *en partenariat avec la SACEM* à destination des compositeurs pour écrire sous la thématique de Noël pour des chœurs d'enfants ou de jeunes.

### Objectifs

La tradition de Noël a longtemps fait appel aux voix d'enfants dans les Maîtrises, qui ont au fil des âges inspirées nombre de compositeurs. On retiendra Outre-Manche le célèbre compositeur britannique Benjamin Britten qui nous a laissé une œuvre emblématique les Ceremony of Carols.

A partir de thèmes et de vieux noëls traditionnels français, l'IFAC souhaite proposer à des compositeurs, de mettre en musique des Noëls français de 2 à 4 voix égales, a cappella, orgue ou avec un accompagnement de harpe.

### Note d'opportunité

Les vieux noëls dépassent le champs religieux.

Ils sont pour certains de vieilles chansons populaires et constituent au sein de cette musique une grande variété de thèmes et de mélodies qui sont connues et transmises au fil du temps par toutes les générations.

Le choix de ce programme repose sur une idée simple de retrouver les Noëls d'antan et de les revisiter aujourd'hui par une harmonisation moderne tout en conservant la mélodie originelle.

Nous avons fait le choix de collecter des noëls angevins, issus de vieux airs profanes populaires comme « les Anges dans nos campagnes », « le Petit Tambour », « Qu'elle est cette odeur agréable », « D'où vient qu'en cette nuitée » ...

## Sélection de thèmes de Noël

1. Entre le bœuf et l'âne gris
2. Noël Nouvelet
3. Les anges dans nos campagnes
4. Veni, Veni emmanuel
5. Une Vierge féconde
6. Guillo, prends ton tambourin
7. Quelle est cette odeur agréable ?
8. Angelus ad Virginem
9. Personnet Hodie

La Maîtrise des Bouches du Rhône pourra si le compositeur le souhaite, envoyer les thèmes de ces Noël.

# CAHIER DES CHARGES

## Cadre

- Le travail de création s'effectuera dans un dialogue mutuel et permanent entre le compositeur et le chef de chœur.
- Les participants s'engagent à un dialogue constant en amont de la création et pendant le travail de l'œuvre. Le cahier des charges présenté ici est un guide qui ne peut remplacer l'échange et le travail avec le chef de chœur, les choristes et le compositeur.
- Le compositeur ira à la rencontre du chœur au minimum 1 fois pour le voir répéter.
- Le compositeur doit obligatoirement être affilié à la SACEM.

## Contraintes

- Durée : la pièce devra durer **30 minutes au total** et reprendre les thèmes sélectionnés ci-dessus.
- Effectif du chœur : 32 maximum
- âges des choristes : entre 9 et 14 ans
- Nombre de pupitres : de 2 à 3 voix
- Ambitus :
  - Soprane 1 : La à Contre Ut
  - Soprane 2 : Do à Lab
  - Alto 1 : La à mi
- avec soliste : le compositeur aura toujours à l'esprit que les enfants savent tous lire une partition.
- Accompagnement souhaité **possibilité de pouvoir tout jouer à l'orgue si nous n'avons pas de harpe.**
  - ✓ A cappella
  - ✓ Orgue
  - ✓ Harpe
- Écriture :
  - Le compositeur s'engage à respecter la configuration du chœur précitée.
  - L'intonation et la densité harmonique de la pièce devront être compatibles avec le niveau du chœur. La partie orchestrale devra aider à l'intonation vocale.
  - Un soin permanent devra être porté à la vocalité de l'écriture mélodique. Pas de voix parlée
  - L'écriture de la pièce saura faire référence aux styles, genres ou types d'écriture de l'œuvre dont elle est inspirée.
  - L'écriture devra être tonale et/ou modale sans 1/4 de ton
- Rythme : La difficulté rythmique devra être compatible avec les possibilités de la

Maîtrise des Bouches du Rhône dont les membres sont tous lecteurs.

## Calendrier

- Avril à Juin 2018 : Le compositeur travaille à sa composition. Il consulte régulièrement le chef de chœur, le comité de lecture de l'IFAC et son équipe.
- 1 août 2018 : Le compositeur remet sa partition complète à l'IFAC sous la forme d'un fichier numérique (fichier pdf et fichier musique .sib, .mus). Après consultation, le comité de lecture de l'IFAC valide la partition en concertation avec Samuel Coquard, Chef de chœur de la Maîtrise des Bouches du Rhône. Ce processus demande donc un échange bien en amont avec le comité de lecture et son coordinateur, Pierre Chépélov.
- 3 septembre : La partition est transmise au chœur.
- Avril 2018 à décembre 2018 : Le compositeur se rend 1 à 2 fois sur place pour rencontrer le chef de chœur et les choristes et échanger sur son travail.
- Décembre 2018 : Programmation de l'œuvre dans le cadre d'un concert donné par Maîtrise des Bouches du Rhône

## Édition de la partition

Il n'est pas prévu d'édition papier de la partition mais l'IFAC donne la possibilité au compositeur, après la création, de diffuser la partition sur son site.

La mention « Création en décembre 2018 par la Maîtrise des Bouches du Rhône en partenariat avec l'Institut Français d'Art Choral (date et lieux à préciser) » devra être indiquée.

## Engagement financier

L'IFAC rémunérera le compositeur entre 1600 et 2300 euros net (en fonction de la pièce composée) après validation par le comité de lecture de la partition complète. L'IFAC prendra en charge le versement des cotisations AGESEA.

L'ensemble des frais liés à la venue du compositeur (hébergement, transports et repas) sera pris en charge par la Maîtrise des Bouches du Rhône.

L'ensemble des frais liés à la création en concert de la création sera pris en charge par la Maîtrise des Bouches du Rhône

## Contact

**IFAC** : [www.artchoral.org](http://www.artchoral.org), 07 83 74 13 81, [contact.ifac@artchoral.org](mailto:contact.ifac@artchoral.org)

**Xavier Denaiffe** : responsable du développement, IFAC, 07 67 74 48 16, [xavier.denaiffe@artchoral.org](mailto:xavier.denaiffe@artchoral.org)

**Pierre Chépélov**, compositeur et coordinateur du comité de lecture, [pierre@chepelov.org](mailto:pierre@chepelov.org)

**Chef de chœur** : Samuel Coquard , [dirmaitrise13@gmail.com](mailto:dirmaitrise13@gmail.com)

